

Décision

Générale

colonial

Décision n° 858 du 11 juillet 1963 :

n° 858

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 juillet 1963

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1963

Date du numéro
31 juillet 1963

TEXTE INTÉGRAL

Un crédit de cent mille francs (100.000 franes) est mis à la disposition du Commandant du Cercle de Djibouti pour la célébration de la Fête Nationale du 14 juillet 1963. Cette dépense est imputable au.

chapitre 9, article 7, paragraphe 6 du Budget du Service Local, exercice 1963.